

DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE	Envoyé en préfecture le 10/12/2020 Reçu en préfecture le 10/12/2020 Affiché le  ID : 074-200070852-20201208-CC_163_2020-DE
Séance du 8 décembre 2020		
Nombre de Conseillers : En exercice : 39 Présents : 27 Suppléant : 1 Absents : 6 Pouvoirs : 5 Votants : 33 Pour : 33 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0 N° CC 163/2020	L'an deux mille vingt , le 8 décembre à vingt heures , le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison de Pays à Seyssel Haute-Savoie, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD . Date de convocation : 2 décembre 2020 Présents : Mesdames Frédérique AURELLE, Laetitia COCATRIX, Sylvie TARAGON, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Marie-Christine GLANDUT, Carine DUVERNOIS, Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Christian VERMELLE, Georges CANICATTI, Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Vincent DUTOIT, Jérémie COURLET, Michel BOTTERI, Gérard LAMBERT, Gilles CALLET, François SÈVE, Jean-Yves MÂCHARD. Pouvoirs : Carole ETTORI à Jérémie COURLET ; Carole BRETON à David BANANT ; Bernard THIBOUD à Frédérique AURELLE ; Marie-Christine GLANDUT à Vincent DUTOIT ; Christine GUISEPPIN à Michel BOTTERI. Suppléant : Dominique REY. Absents : Sophie COLAS, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Gilles PILLOUX, Florence POZZO, Sandrine TASSET, Bernard THIBOUD. Madame Sylvie TARAGON est désignée secrétaire de séance	

OBJET : FINANCES - Autorisation du Président de la CCUR à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour 2021

Vu l'article L1612-1 (alinéa 2) du CGCT, modifié par l'ordonnance N°2009-1400 du 17/11/2009, qui permet de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent (soit 25 %),

Mme la Vice-présidente chargée des finances, propose de recourir à cette possibilité compte tenu des sommes à régler et ce dans l'attente du vote du budget primitif 2021.

Par ailleurs, l'état des restes à réaliser est en cours d'établissement et permettra de régler les dépenses dont l'engagement a été pris sur l'exercice 2020.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

AUTORISE l'ouverture de crédits d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2021, pour le paiement des premières factures de l'exercice 2021 à savoir :

Dénomination des Budgets	Chapitres Dépenses	Montant BP et DM 2020	Montant 25%
Budget Principal	20	408 330.80	102 082.00
	204	41 200.00	10 300.00
	21	1 075 808.55	268 952.00
	23	1 843 506.12	460 876.00

Budget Transports scolaires	21	0.00	0.00
Budget Annexe Zone de loisirs	20	61 300.00	15 325.00
	21	84 312.00	21 078.00
	23	6 575.76	1643.94
Budget Annexe Assainissement	20	85 885.00	21 471.00
	21	221 221.73	55 305.00
	23	2 171 625.31	542 906.00
Budget Annexe Maison de vie	21	39 571.99	9 892.00
	23	35 660.14	8915.00
Budget Annexe ZAC I		0.00	0.00
Budget Annexe ZAC II		0.00	0.00
Budget Annexe ZAC III		0.00	0.00
Budget Annexe Zone Vx Moulins/Serrasson		0.00	0.00
Budget Annexe ZAE Maboez		0.00	0.00
Budget Annexe ZAE Chambarin		0.00	0.00
Budget Annexe Droit des Sols		0.00	0.00
Budget Annexe Port de Gallatin		0.00	0.00

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification